RCS : BRIVE LA GAILLARDE
Code greffe : 1901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00272
Numéro SIREN : 912 726 866
Nom ou dénomination : ABAP

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2023 sous le numéro de dépôt 3085

ABAP
SAS Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 6, rue LOUIS RODAS 19100 BRIVE LA GAILLARDE
RCS : 912 726 866

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 6 Novembre 2023

L'an deux mille Dix-Vingt Trois
Le 6 Novembre
A 9 h 30,

Les Actionnaires de ABAP, SAS au capital de 1 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la Société et sur convocation de la gérance.

Les actionnaires présents ou représentés possédant la totalité des parts, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre BERNARD, Président, étant désigné comme secrétaire de séance.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un Directeur Général
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,

- le rapport de la présidence,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

AB

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la présidence.

Puis, le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, décide de nommer en tant que Directeur Général Monsieur Alexis PORTIER demeurant 6, rue louis rodas , 19100 brive la gaillarde

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

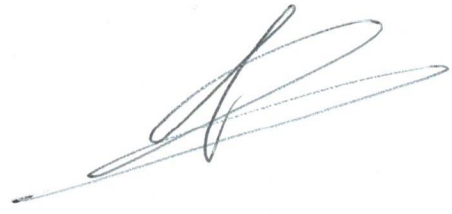
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Alexandre BERNARD
Président



AB